



Golf Club Vuissens

Règlement interne des membres et visiteurs

Le présent règlement s'adresse à toute personne, membre ou visiteur, utilisant les installations du Golf Club Vuissens.

1	Réservations des tee-times	2
2	Installations à disposition des golfeurs.....	2
2.1	Parking	2
2.2	Vestiaires.....	2
2.3	Local à chariots	2
2.4	Principes de prudence et responsabilités	2
3	Invités des membres.....	2
4	Enfants	2
5	Tenue vestimentaire	3
6	Etiquette	3
7	Practice	4
8	Priorité et Cadence de jeu	4
9	Voiturettes	5
10	Orage, brouillard et intempéries	5
11	Chiens	5
12	Respect de la propriété des riverains	5
13	Sanctions.....	6
14	Commission de discipline.....	6
15	Contrôle de l'application du Règlement interne	6
16	Modifications du présent règlement	6

1 Réservations des tee-times

Chaque membre est invité à réserver son heure de départ par son application Albatros, par téléphone au 024 433 33 00 ou par email à accueil@golfvuissens.ch. Les visiteurs peuvent réserver en ligne sur www.golfvuissens.ch, par téléphone, ou par email. Le nombre et le nom de chaque joueur doivent être communiqués. Le désistement d'un ou plusieurs joueurs est à annoncer à l'accueil dans les meilleurs délais.

2 Installations à disposition des golfeurs

2.1 Parking

La circulation sur le parking est soumise aux règles du Code de la Route.

2.2 Vestiaires

Des casiers à louer sont à disposition des membres et visiteurs. Le personnel de l'accueil est à disposition pour tout renseignement. Des serviettes de bain se trouvent dans les vestiaires et doivent absolument y rester.

2.3 Local à chariots

Dans la limite des places disponibles, les membres du club ont la possibilité de louer un emplacement dans le local à chariots du golf, moyennant paiement d'une location annuelle. Le prix de la location sera encaissé en même temps que la cotisation annuelle.

Tout matériel non identifié ou se trouvant sur les emplacements chariots électriques et/ou manuels non réglés avant le 1er avril de l'année en cours sera évacué.

2.4 Principes de prudence et responsabilités

L'enceinte du golf est accessible au public et non surveillée. Il est vivement recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles, dans les véhicules, les vestiaires, ou tout autre endroit facile d'accès.

La direction du golf décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel dans toute l'enceinte du golf. Il en va de même pour les dégâts commis aux véhicules stationnés sur le parking et aux biens des membres et visiteurs.

3 Invités des membres

Tout invité de membre bénéficie d'un rabais de 15% sur le tarif plein du green fee. Ce rabais n'est pas cumulable avec d'autres réductions. La direction a la compétence pour prendre toute mesure visant à éviter les abus.

Le membre invitant est responsable de ses invités. Il doit les accompagner sur le parcours et veiller au respect du règlement de la part de ses invités.

4 Enfants

Les adultes sont responsables en tout temps des enfants qui les accompagnent. Les parents sont tenus de surveiller leurs enfants et d'en assurer la garde. Ils devront

veiller à ce que ces derniers n'importunent pas les autres joueurs tant sur le parcours que dans le Club House.

5 Tenue vestimentaire

Une tenue vestimentaire appropriée, conforme aux traditions du Golf est exigée. Elle correspond à l'image de qualité et de savoir-vivre attachée au Golf Club de Vuissens. En particulier, les blue jeans et les tee-shirts sont interdits sur le parcours.

6 Etiquette

Le golf est généralement pratiqué sans la supervision d'un arbitre, contrairement à la plupart des autres sports. Par conséquent, le bon déroulement du jeu et l'ambiance sur et hors du parcours reposent sur l'honnêteté des joueurs, tant en ce qui concerne le respect des autres que l'observation des règles. Esprit sportif, discipline personnelle, respect et courtoisie sont les principes fondamentaux de notre sport favori. Le Golf Club Vuissens fait appel à la bonne tenue et au sens de l'honneur de chacun.

- Avant de vous rendre sur le parcours, annoncez-vous à l'accueil.
- Demandez l'autorisation de l'accueil avant de prendre le départ sur tout autre trou que le 1.
- Soyez ponctuel pour prendre le départ.
- Effectuez le parcours en respectant l'ordre des trous.
- Respectez et soyez courtois avec les employés et toutes les personnes présentes sur le parcours et dans l'enceinte du golf.
- Respectez le parcours et les installations du Golf Club de Vuissens, en évitant tout dommage inutile.
- Respectez tous les autres joueurs sur le terrain et ne les gênez pas en bougeant, parlant ou faisant du bruit superflu.
- Respectez les règles principales de sécurité (tenez-vous à côté du joueur, jamais derrière, ne passez pas devant un joueur et ne lui tournez jamais le dos, attendez toujours que les joueurs de la partie précédente soient hors de portée, criez pour avertir du danger si une balle part dans une direction où elle pourrait frapper quelqu'un).
- Effectuez vos swings d'essai en dehors des zones de départs.
- Adoptez un rythme assurant la fluidité du jeu.
- Replacez vos divots.
- Réparez vos pitches.
- Effacez vos traces dans les bunkers et replacez les râteliers à l'intérieur du bunker dans le sens du jeu.
- Ne sortez pas la balle du trou avec le putter.
- Circulez avec vos chariots en évitant soigneusement les surfaces vulnérables (entre le green et les bunkers de greens, sur les Greens, sur les tours de greens et les départs).
- Utilisez les poubelles prévues pour vos déchets, y compris pour les pelures de bananes, oranges, etc.

- Si vous êtes fumeur, munissez-vous d'un cendrier portable afin de collecter vos mégots.
- Un sac de golf n'est destiné qu'à un seul joueur.

7 Practice

Les zones de practice sont à disposition des membres et visiteurs du Golf Club Vuissens, qui peuvent s'y rendre librement. Des cartes ou jetons pour le distributeur de balles sont disponibles à l'Accueil. Les utilisateurs sont priés de respecter les consignes suivantes:

- Les balles de practice sont la propriété du golf. Tout vol de balles de practice pourra faire l'objet de sanctions.
- L'utilisation des balles de practice est strictement interdite en dehors de l'aire de practice située près du couvert.
- Il est interdit de ramasser des balles de practice pour l'entraînement.
- L'utilisation des zones en herbe est autorisée suivant la signalétique mise en place.
- Les enseignants et leurs élèves sont prioritaires sur les emplacements qui leur sont réservés.
- En cas d'absence de marquage, l'utilisation des zones d'herbe n'est pas autorisée sauf dérogation accordée par la direction du golf, notamment pour les professeurs de golf et leurs élèves.
- Les joueurs doivent frapper leurs balles dans l'axe central du practice afin d'éviter des tirs croisés et des accidents.
- Pour des raisons d'entretien ou de conditions climatiques défavorables, la direction, en consultation avec le Greenkeeper, peut décider de la fermeture temporaire du practice ou de son utilisation restreinte.

8 Priorité et Cadence de jeu

Tout groupe parti du trou n°1 et jouant un tour complet à la priorité sur un groupe n'ayant pas débuté au trou 1 ou ne jouant pas le parcours en respectant l'ordre des trous. Le terme « groupe » inclut également une partie composée d'un seul joueur.

Il est primordial de jouer et de maintenir une bonne cadence de jeu. Il est de la responsabilité de chaque groupe de joueurs de conserver le même intervalle avec le groupe précédent du premier au dernier trou. Si un groupe a perdu le contact avec la partie précédente et qu'il a plus de 5 minutes de retard par rapport aux temps de passage annoncés, et qu'il retarde le groupe suivant, il doit inviter ce dernier à passer.

Quelques conseils :

- Soyez prêt à jouer dès que c'est votre tour. Appliquez le principe du ready golf dès que possible sans gêner vos partenaires.
- Dès que votre balle risque d'être perdue ou hors limites, jouez une balle provisoire afin de gagner du temps. En cas de constat de perte de balle après

les 3 minutes de recherche réglementaire, et si vous n'avez pas joué de balle provisoire, appliquez la règle locale coup et distance.

- Placez toujours votre chariot à la sortie du green en direction du trou suivant avant de putter.
- Sur le green, étudiez votre ligne de putt pendant que les autres jouent, sans les gêner.
- Marquez votre carte de score au départ du trou suivant.

9 Voiturettes

L'utilisation des voiturettes sur le parcours est strictement réservée aux joueurs de golf pendant le jeu. La direction du golf, sur recommandation du Greenkeeper, peut restreindre ou interdire la circulation de voiturette afin de préserver le parcours.

Les personnes de moins de 14 ans ne sont pas autorisées à conduire de voiturette, sauf autorisation de la direction. Les conducteurs de voiturettes sont responsables de tous dégâts au terrain et/ou au véhicule dus à une conduite inadaptée à ce type de lieu ou de véhicule. Les utilisateurs de voiturettes doivent respecter strictement les règles de cheminement indiquées sur le parcours et la signalisation mise en place. Le nombre de personnes est limité à 2 par voiturette pour des raisons de sécurité et d'entretien du parcours.

10 Orage, brouillard et intempéries

Chaque fois que les conditions météorologiques l'imposent, la direction peut interrompre le jeu et interdire l'accès au parcours.

En cas d'orage, lors d'une partie amicale, il est de la responsabilité des joueurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur propre sécurité. La Direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

Lors de compétitions ou d'événements privés, la Direction interrompra le jeu à l'aide d'un signal sonore. Les joueurs doivent immédiatement arrêter de jouer et s'orienter vers l'un des abris à orages (club-house, cabane du trou n°8, cabane du trou n°5). Les joueurs qui décident de continuer de jouer malgré tout engagent leur propre responsabilité, et seront disqualifiés de la compétition.

Un plan d'évacuation en cas d'orage est affiché sur le grand panneau d'affichage à la sortie du green 18, ainsi que dans la cabane du trou n°1. Il est également disponible sur le site internet du Golf Club Vuissens.

11 Chiens

Les chiens sont autorisés sur le parcours, pour autant qu'ils disposent de l'*AP chiens* et soient tenus en laisse. Pour l'obtention de l'*AP chiens*, veuillez contacter l'accueil (024 433 33 00). Les maîtres répondent de tous les accidents et dommages provoqués par leur chien.

12 Respect de la propriété des riverains

Les propriétés et parcelles au-delà des limites du parcours sont privées. Il est strictement interdit d'y pénétrer quelle qu'en soit la raison, notamment pour jouer ou aller chercher sa balle.

13 Sanctions

Les comportements contraires au présent règlement ou à son esprit pourront faire l'objet de sanctions, prises par la commission de discipline qui tiendra compte de leur occurrence et/ou leur niveau de gravité. Les sanctions prévues sont:

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Si la sanction entraîne l'exclusion partielle ou définitive des installations du Golf de Vuissens, aucun remboursement ne pourra être envisagé pendant la période d'exclusion. Les sanctions ci-dessus pourront être prises en cas de non-respect du règlement interne (étiquette, tenue vestimentaire, cadence de jeu, nuisance à l'ambiance ou aux intérêts du Club, aux installations et au matériel) ou du règlement de compétition (désistement, retard, comportement incorrect, tricherie).

En outre, en cas de violence physique ou verbale, de fautes répétées, de vols, de dégradations dans l'enceinte du Golf de Vuissens, ou en cas de non-respect par le joueur sanctionné d'une sanction décidée, il sera automatiquement procédé à son exclusion définitive du Club.

En cas d'exclusion définitive, le joueur sanctionné pourra faire appel contre la sanction prise contre lui en saisissant l'assemblée générale du Golf Club Vuissens qui traitera de son cas au plus tard lors de sa prochaine assemblée ordinaire. Dans l'attente de cette date, l'exclusion définitive sera transformée en exclusion provisoire.

14 Commission de discipline

La Commission de discipline est composée du président, du capitaine et de la directrice du golf. En cas d'absence, leurs représentants doivent être dûment mandatés pour cette fonction.

15 Contrôle de l'application du Règlement interne

La direction et le comité du golf, contrôlent l'application du règlement.

16 Modifications du présent règlement

Le règlement peut être modifié en tout temps par la direction, avec l'aval du comité.

Il peut aussi être modifié sur demande d'un membre, pour autant qu'il soumette une demande écrite adressée à la direction, avant le 30 octobre pour une éventuelle intégration dans le règlement dès l'année suivante. Les demandes des membres sont

examinées une fois par année et le comité est seul habilité à juger de leur recevabilité. L'auteur d'une demande de modification sera avisé par le comité si sa demande est reçue ou non. La décision n'a pas à être justifiée.

Golf Club Vuissens – Avril 2025